

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026****N°DCM-2026-064****OBJET :****PERSONNEL****Pôle technique**Création d'un emploi pour
accroissement temporaire
d'activité 35/35^{ème} du 1^{er} au 31
juillet 2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 23

Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 30 juin 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - Mme MERLIN - M. MARTINON - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme SOUPE représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par Mme BIAJOUX - M. TASPINAR représenté par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M. PERREAULT - Mme PERNIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme CHEVALIER représentée par M. PESCARMONA.

Absent : néant.

Monsieur DI CARLO Giacinto est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu l'article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique qui prévoit que les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

Considérant que des travaux divers de peinture sur le patrimoine immobilier (grille de l'école, portail du centre technique, ...) et les biens mobiliers (arceaux à vélo, bancs, ...) peuvent être assurés en régie via le recrutement d'un agent technique pendant une durée de 1 mois ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),

DECIDE de créer un emploi d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques, comme suit :

Emploi	Service	Quotité hebdomadaire	Rémunération	Durée
Catégorie C Agent technique polyvalent	Pôle technique / services techniques - environnement	35/35 ^{ème}	Échelle indiciaire des adjoints techniques (IM 367)	Du 1 ^{er} au 31 juillet 2026

Ainsi délibéré le 6 juillet 2026



Le Maire
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Giacinto DI CARLO

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : **17 JUL. 2026**

Et dépôt en Préfecture

Le : **17 JUL. 2026**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.